

Décret

Générale

colonial

# Décret n° n°1237 Le décret accordant la gratuité d'envois postaux aux bénéficiaires des allocations prévues par le décret du 9 septembre 1939

n°1237 Le

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 septembre 1939

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro  
30 novembre 1939

## VISAS

le Président de la République française, Sur le rapport du président du Conseil, Ministre de la défense nationale et de la guerre, du Ministre des postes, télégraphes et téléphones, du Ministre des affaires étrangères, du Ministre des finances, du Ministre des colonies, du Ministre de l'intérieur, Vu la loi du 19 mars 1099 accordant au Gouvernement des pouvoirs spéciaux

Le Conseil des Ministres entendu.

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — le beneficiaire des allocations prévues par le décret du 1 septembre 1939, en faveur des familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux pendant la mobilisation, ont droit à l'envoi gratuit par la poste, une fois par mois, aux membres de leur famille, présents sous les drapeaux, d'un colis dont le poids ne devra pas excéder 2 Kilogrammes

### Art. 2

— Le présent décret est applicable à aux colonies ie, à la Tunisie, au Maroc, a l'Algérie, et territoires sotis mandat

### Art. 3

— le Président du Conseil, Ministre de la défense tationale et de la guerre, le Ministre des postes, télégraphes et téléphones, le Ministre des finances, le Ministre des affaires etrangères, le Ministre des colonies et le Ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel et soumis à la ratification des Chambres, conformément aux dispositions de la loi du 19 mars 1939

albert lebrunpar le president de la republiquee president du conseil ministre de la defense nationale et de la guerre.edouard daladierle ministre des poste telegraphe et telephonejules julienle miinstre des financepaul reynaudle

ministre des affaire etrangeregeorge bonnetle ministre des coloniegeorge mandelle ministre de l'interieur  
albert sarraut